

**Compte rendu de la séance de  
l'Association Foncière de Witternheim  
du 27 novembre 2015**

Membres en exercice : 11  
Membres présents : 6  
Membres absents : 5

Sous la présidence de Mme Claire DUTTER, présidente.

A l'ouverture de la séance sont présents : Jean-Jacques HAUG, Patrick KRETZ, Claude KRETZ, Marcel HAUG, Christiane SPITZ,

Absents excusés : Roland ADAM Patrice KRETZ Fabien SCHNEIDER Arnaud GAUTSCH Sébastien HAUG

Le quorum est atteint et la séance est ouverte à 20 heures.

**ORDRE DU JOUR :**

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu du 27 mars 2015
3. Bilan des travaux 2015
4. Travaux à venir
5. Questions administratives
  - Non-valeur pour les personnes décédées
  - Décision modificative pour l'affectation de résultat
6. Divers

**COMMUNIQUE DE LA PRESIDENTE :**

Mme Claire DUTTER ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres de l'association foncière.

**1 : DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :**

Est désignée secrétaire de séance Mme Christiane SPITZ

**2 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 27 MARS 2015 :**

Après lecture, les membres de l'association foncière approuvent le procès-verbal de la séance du 27 mars 2015.

**Approuvé à l'unanimité.**

### **3 : BILAN DES TRAVAUX 2015**

Les crédits prévus au budget n'ont été utilisés qu'à concurrence de 8 200 €. Les chemins sont en bon état. La nécessité d'un passage de niveleuse pourra être évaluée à la sortie de l'hiver.

### **4 : TRAVAUX A VENIR**

Le comité relève la gêne occasionnée par le non-élagage des arbres en bordure des chemins d'exploitation. Pour y remédier, la présidente propose l'envoi d'un courrier dans les formes. A cet effet, elle soumet un projet de lettre mis au point par un juriste. Les membres le valident sous réserve d'en atténuer le caractère comminatoire.

### **5 : QUESTIONS ADMINISTRATIVES**

#### **A. Non-valeur pour les personnes décédées**

Le comité valide la mise en non-valeur des redevances établies à l'encontre des personnes décédées dont la liste est jointe en annexe.

#### **B. Décision modificative pour l'affectation de résultat**

La présidente informe le comité que lors de la délibération du 27 mars 2015, une erreur s'est glissée quant au montant de l'excédent de fonctionnement à affecter. Il fallait lire 6 372,98 € en lieu et place de 11 972,16 €.

Sur proposition de la Présidente, la rectification est validée. La délibération corrective sera transmise.

**APPROUVE A L'UNANIMITE PAR L'ENSEMBLE DES MEMBRES PRESENTS**

### **6 : DIVERS**

M. Claude Kretz informe le comité du projet de curage du Laufgraben sous maîtrise d'ouvrage communale. Il en précisera les modalités techniques et financières lors de la prochaine réunion. A cette occasion, le comité sera appelé à se prononcer sur le versement d'un fonds de concours à la commune en considération de l'intérêt agricole.

Plus aucune prise de parole est demandée, la séance est levée à 22h 20